



## Document d'information tarifaire

Nom du prestataire de compte: **ATTIJARIWAFABANK EUROPE**

Intitulé du compte: **Service bancaire de base**

Date: 01/01/2026

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation\* des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation des services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans les Conditions générales bancaires et la liste des tarifs.
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement.

Service	Frais
<b>Services de comptes généraux</b>	
<b>Service bancaire de base</b>	
Frais de tenue de compte	Redevance mensuelle 1,43 € <b>Redevance du pack 17,16 €</b>
Pack incluant <b>une offre groupée de services</b> comprenant :	
- 1 compte à vue	
- Frais de tenue de compte	
- Fourniture d'une carte de débit avec service de retraits d'espèces en euros et de paiements chez les commerçants dans la zone euro	
- E-attijari	
- Forfait de 36 transactions manuelles par an par compte comprenant :	
• Retraits d'espèces en euros au guichet des agences de Attijariwafa bank Europe SA ;	
• Virements en euros simples sur papier ou réalisés par un collaborateur.	
- Délivrance des extraits de compte via e-attijari ou, mise à disposition à l'agence, ou via la poste.	Gratuit
Les prestations qui dépassent celles couvertes par l'offre groupée seront facturées séparément.	Frais de port Voir la liste des tarifs

<b>Paielements (à l'exclusion des cartes)</b>		
<b>Virement en euros</b> (cas d'un virement SEPA émis) - Virement électronique - Virement papier - Virement réalisé par un collaborateur		Gratuit 0,75€ au-delà des 36 opérations / an 0,75€ au-delà des 36 opérations / an
<b>Domiciliation</b> Frais de paiement d'un prélèvement SEPA Rejet de domiciliation (Faute de provision)	Par opération Par rejet	Gratuit 5€
<b>Ordre permanent</b> Mise en place Exécution	Mise en place Par opération	Gratuit Gratuit
<b>Cartes et espèces</b>		
<b>Fourniture d'une carte de débit</b> Carte de débit supplémentaire	Redevance annuelle	17,50 €
<b>Fourniture d'une carte de crédit</b>		Service non disponible
<b>Fourniture d'une carte Prepaid</b>		Service non disponible
<b>Versement d'espèces en euros</b>		Gratuit
<b>Retrait d'espèces en euros</b> Au-delà du forfait de 36 opérations manuelles	Au guichet Avec la carte de débit	Gratuit Gratuit
<b>Découverts et services connexes</b>		
<b>Facilité de découvert</b>		Service non disponible
<b>Autres services</b>		
<b>Assurance-compte</b>		Service non disponible
<b>Extraits de compte</b> • Via e-Attijari • A la demande en agence • Envoi par la poste		Gratuit 1€ / demande Frais de port

\* Lorsqu'elle est d'application, la TVA au taux de 21 % est comprise dans nos tarifs.

Comparateur de comptes à vue :

<https://www.wikifin.be/fr/outils-pratiques/calculateurs/comparateur-de-comptes-vue>



Liste fixée par l'arrêté royal du 05/02/2019 relatif à la comparabilité des frais des services liés à un compte de paiement et à l'indication des frais et des services non liés à un compte de paiement

TERME	DÉFINITION
TENUE DE COMPTE	Le prestataire de compte gère le compte en euros utilisé par le client.
FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement sur le compte du client.
FOURNITURE D'UNE CARTE DE CÉDIT	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client. Le montant total correspondant aux opérations effectuées à l'aide de cette carte au cours d'une période convenue est prélevé intégralement ou partiellement sur le compte de paiement du client à une date convenue. Un contrat de crédit entre le prestataire et le client détermine si des intérêts seront facturés au client au titre du montant emprunté lorsqu'il s'agit d'une carte de crédit avec crédit renouvelable.
FOURNITURE D'UNE CARTE PREPAID	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client et qui permet de stocker de la monnaie électronique. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement du montant chargé sur la carte prepaid du client.
RETRAIT D'ESPÈCES EN EUROS	Le client retire des espèces à partir de son compte en euros.
RETRAIT D'ESPÈCES DANS UNE AUTRE DEVISE	Le client retire des espèces à partir de son compte dans une autre devise que l'euro.
VIREMENT EN EUROS	Le prestataire de compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, en euros dans la zone SEPA.
ORDRE PERMANENT	Le prestataire de compte effectue, sur instruction du client, des virements réguliers, d'un montant fixe, du compte du client vers un autre compte.
DOMICILIATION	Le client autorise quelqu'un d'autre (le bénéficiaire) à donner instruction au prestataire de compte de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Le prestataire de compte vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenue(s) entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier.
FACILITÉ DE DÉCOUVERT	Le prestataire de compte et le client conviennent à l'avance que le client peut aller en négatif lorsqu'il n'y a plus de liquidités sur le compte. Le contrat définit le montant maximal susceptible d'être emprunté et précise si des frais et des intérêts seront facturés au client.
ASSURANCE-COMPTE	Le prestataire de compte offre une assurance liée au compte du client.
EXTRAITS DE COMPTE	Le prestataire de compte fournit une information sur le solde et les transactions du compte du client